

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

# "Faire vivre nos églises partout" - Assemblée plénière à Lourdes 2007

- Thèmes - Art sacré - Les ressources - Les textes de référence - Faire vivre nos églises -



Date de mise en ligne : mardi 27 janvier 2009

---

Portail de la Liturgie Catholique

---

Faire vivre nos églises partout, y compris en zone rurale dépeuplée. Mardi 4 novembre, Mgr Roland Minnerath a fait part aux évêques français, réunis en assemblée plénière à Lourdes, de l'avancée des travaux du groupe de travail « Faire vivre nos églises ».

### **Pourquoi une réflexion sur le devenir des églises en France ?**

Au cours de leur assemblée plénière de novembre 2007, les évêques avaient souhaité la mise en place d'un groupe de travail consacré au « devenir des bâtiments d'églises ». En effet, en raison des mouvements de population, de l'exode rurale et de la baisse de la pratique religieuse, il n'y plus adéquation, aujourd'hui, entre la répartition des édifices religieux et celle de la population française. Un phénomène qui suscite naturellement une certaine inquiétude, partagée par une très large majorité de Français, à l'idée qu'on en vienne à désaffecter ou démolir des églises.

Présidé par Mgr Roland Minnerath, archevêque de Dijon, ce groupe de travail compte six évêques et des experts. Décision révélatrice de la manière dont le groupe a appréhendé ce sujet : le choix de modifier l'intitulé de son thème de travail, initialement "Le devenir des bâtiment d'Eglise" et de l'appeler « Faire vivre nos églises ». Le groupe de travail manifeste ainsi que le devenir des lieux de culte dépend essentiellement de la manière dont les chrétiens les font vivre. Il s'agit bien-sûr aussi de souligner le sens bien particulier de ces bâtiments que sont les églises.

### **Une réflexion présentée à l'Assemblée**

Mardi 4 novembre, Mgr Roland Minnerath a fait part aux évêques de l'avancée des travaux et des questions qu'il souhaitait poser à l'assemblée. Après un exposé sur la situation actuelle des bâtiments d'églises en France (cf encadré ci-dessous), Mgr Minnerath a indiqué que le groupe de travail considère qu'on peut utiliser mieux et davantage les églises. Il a proposé un certain nombre de pistes, la première étant d'ouvrir les églises quelques heures par jour ou par semaine, y compris dans les zones rurales très dépeuplées. Partout, on peut prévoir, outre la célébration de la messe, d'y organiser des rendez-vous régulier de prières, de récitation du chapelet, etc. On peut aussi créer des événements à l'occasion des fêtes liturgiques : crèche de Noël, jardin de Pâques, chemin de croix du vendredi saint, etc. Mgr Roland Minnerath a également évoqué tout ce que peut apporter l'art sacré - statuaire, retables, autel, vitraux... - pour la catéchèse des enfants comme des adultes.

Le président du groupe de travail a ensuite évoqué la possibilité d'organiser des manifestations culturelles, qui respectent, bien entendu, le caractère sacré du lieu. Il peut s'agir très simplement de visites guidées, de parcours régional sur le patrimoine religieux ou encore de concerts de musique sacrée.

Les évêques travailleront en carrefour mercredi 5 novembre, pour répondre aux questions posées par le groupe de travail : ils réfléchiront en particulier à la manière de favoriser le dialogue entre propriétaire des églises - l'Etat, le département ou la commune - et affectataire, c'est-à-dire l'Eglise, représentée par l'évêque ou le curé. Il sera également question, dans les carrefours, des églises dont les associations diocésaines sont propriétaires.

### **100 000 lieux de culte catholiques en France**

45 000 églises paroissiales, en France, sont propriétés des communes. A celles-ci s'ajoutent les chapelles, les oratoires, les sanctuaires, les édifices cultuels appartenant aux monastères et aux associations diocésaines, ce qui porte le nombre de lieux de culte en France à environ 100 000.

Les églises et chapelles peuvent appartenir : aux communes, surtout celles antérieures à 1905 ; à l'Etat : 87 cathédrales au sens du droit civil et deux églises ; à la région : cathédrale d'Ajaccio ; aux associations diocésaines : églises (environ 2050) ou cathédrales construites après 1905 ; aux congrégations religieuses ; aux abbayes et monastères ; à des établissements publics (hôpitaux, châteaux propriétés de l'Etat) ; à des personnes ou des associations privées.

20 % de ces lieux de culte bénéficient de la protection de la loi sur les monuments historiques de 1913.

Source : [www.eglise.catholique.fr](http://www.eglise.catholique.fr)

Retrouvez les temps forts de l'Assemblée plénière de novembre 2008 sur [le site dédié aux Assemblées plénières](#) des évêques de France

Télécharger l'ensemble du texte de Monseigneur Roland Minnerath au format PDF : [Texte de Monseigneur Roland Minnerath](#)  
( Format : PDF )